

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

FALA

INITIEE PAR

LESAFFRE ET COMPAGNIE



PRESENTEE PAR



SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques,
financières et comptables de LESAFFRE & COMPAGNIE



Le présent document relatif aux autres informations de la société LESAFFRE & COMPAGNIE a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 27 novembre 2013, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à son instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société LESAFFRE & COMPAGNIE.

Le présent document complète la note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions FALA initiée par LESAFFRE & COMPAGNIE, visée par l'AMF le 26 novembre 2013, sous le numéro 13-633, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note d'information conjointe sont disponibles sur les sites internet de la société LESAFFRE & COMPAGNIE (www.lesaffre.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- LESAFFRE & COMPAGNIE, 137, Rue Gabriel Péri, 59700 Marcq en Baroeul ;
- Société Générale, CORI/COR/FRA, 75886 Paris Cedex 18.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'INITIATEUR.....	3
1.1	Dénomination sociale.....	3
1.2	Siège social.....	3
1.3	Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce.....	3
1.4	Durée de la société.....	3
1.5	Durée de l'exercice social.....	3
1.6	Objet social.....	3
2.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR	4
2.1	Capital social.....	4
2.2	Cession et transmission des actions.....	4
2.3	Droits et obligations attachés aux actions.....	4
2.4	Instruments financiers non représentatifs du capital.....	4
2.5	Autres titres donnant accès au capital.....	4
2.6	Nantissements, garanties, sûretés.....	5
3.	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR.....	5
3.1	Le Conseil d'administration.....	5
3.2	Le Directeur Général.....	5
3.3	Commissaires aux comptes.....	6
4.	PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DE LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE	6
4.1	Historique de l'Initiateur.....	6
4.2	Description des activités principales du groupe Lesaffre.....	8
4.3	Chiffres clés relatifs à la situation financière de LESAFFRE & CIE.....	9
5.	LIENS CAPITALISTIQUES DE L'INITIATEUR.....	10
5.1	Capital.....	10
5.2	Organigramme simplifié du groupe Lesaffre/FALA.....	10
5.3	Historique de la participation de LESAFFRE & CIE dans FALA.....	10
5.3.1	<i>Acquisition d'actions FALA par l'Initiateur dans le cadre de son offre publique d'achat réalisée en février 2011.....</i>	<i>11</i>
5.3.2	<i>Acquisition d'actions FALA complémentaires permettant à l'Initiateur de détenir plus de 95 % du capital et des droits de vote de la Société</i>	<i>11</i>
6.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES CONCERNANT LESAFFRE & CIE	12
7.	FINANCEMENT DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE.....	12
8.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LESAFFRE & CIE	12

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, par LESAFFRE & COMPAGNIE (« **LESAFFRE & CIE** » ou l'« **Initiateur** ») dans le cadre de son offre publique de retrait (l'« **Offre** ») immédiatement suivie d'un retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), au terme de laquelle elle offre irrévocablement aux actionnaires de la société FALA, société anonyme au capital de 1.100.000 euros dont le siège social est situé 21 avenue des Vosges, Strasbourg (67000) (« **FALA** ») d'acquérir la totalité de leurs actions FALA au prix unitaire de 6.660 euros.

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions FALA qui n'auraient pas été apportées à l'Offre seront transférées au profit de l'Initiateur moyennant une indemnisation identique au prix de l'Offre, soit 6.660 euros par action, nette de tous frais.

Les actions FALA sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000064222 (compartiment C).

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'INITIATEUR

1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est : Lesaffre & Compagnie.

1.2 Siège social

Le siège social de LESAFFRE & CIE est situé 41 rue Etienne Marcel 75001 Paris.

1.3 Forme juridique, nationalité et inscription au registre du commerce

LESAFFRE & CIE est une société anonyme à conseil d'administration depuis le 12 avril 2008. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 316 055 672 RCS Paris.

1.4 Durée de la société

La durée de la société est fixée pour expirer le 20 mai 2040, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.5 Durée de l'exercice social

L'exercice social de LESAFFRE & CIE commence le 1^{er} janvier de chaque année et se clôture le 31 décembre de la même année.

1.6 Objet social

LESAFFRE & CIE a pour objet l'exploitation d'établissements industriels à usage de distillerie, malterie, fabrique de levure et annexes et, généralement, toutes industries et opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aussi à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser l'industrie et le commerce de la société.

2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR

2.1 Capital social

734.500 euros divisé en 8.030 actions d'une seule catégorie entièrement libérées.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

2.2 Cession et transmission des actions

L'article 12 des statuts prévoit que « *les actions sont librement cessibles entre actionnaires* ».

Toutefois, la cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément du conseil d'administration de LESAFFRE ET CIE, sauf dans les cas de succession, liquidation de communauté de biens entre époux, cession à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant.

2.3 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à une voix.

2.4 Instruments financiers non représentatifs du capital

Il existe à ce jour 7.659 parts bénéficiaires, toutes nominatives, sans valeur nominale.

Ces parts qui ne confèrent à leur propriétaire aucun droit de propriété dans l'actif social, confèrent :

- le droit de participer à la répartition des bénéfices lorsque ces bénéfices seront mis en distribution ;
- en cas de remboursement total ou partiel des actions, le droit de recevoir une somme égale à celle remboursée par action.

Les propriétaires de parts bénéficiaires peuvent se réunir en assemblées générales et prendre toutes décisions susceptibles de les concerner. Ils élisent un ou deux représentants des porteurs de parts bénéficiaires, investis des pouvoirs qui ont le droit d'assister aux assemblées générales des actionnaires mais sans voix délibérative.

2.5 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

2.6 Nantissements, garanties, sûretés

Néant.

3. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR

3.1 Le Conseil d'administration

LESAFFRE & CIE est administrée par un conseil d'administration composé de 11 membres à la date du présent document.

La composition du conseil d'administration de LESAFFRE & CIE est la suivante :

M. Lucien LesaffrePrésident du conseil d'administration
M. Maurice Lesaffre.....Administrateur
M. Patrick LesaffreAdministrateur
M. Rémy LesaffreAdministrateur
M. Benoit LesaffreAdministrateur
Mme. Monique DepoutreAdministrateur
M. Thibaut de Ladoucette.....Administrateur
M. Hubert DesmyttereAdministrateur
M. Denis LesaffreAdministrateur
M. Hugues Scalbert.....Administrateur
M. Brice-Audren RichéAdministrateur

3.2 Le Directeur Général

M. Antoine Baule est directeur général de LESAFFRE & CIE depuis le 3 septembre 2012. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

M. Philippe Chanteloup et Mme. Corinne Wisniewski sont directeurs généraux délégués avec pour mission d'assister le directeur général dans le cadre de l'article 25 des statuts de LESAFFRE & CIE.

3.3 Commissaires aux comptes

	Date de première nomination	Expiration
Titulaire : Mazars & Guerard	26 septembre 2008	2014
Titulaire : Diligentia	20 juin 2009	2015
Suppléant : Michel Rosse	26 septembre 2008	2014
Suppléant : SA Comptabilité Conseils et Audit	20 juin 2009	2015

4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DE LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE

4.1 Historique de l'Initiateur

L'origine du groupe Lesaffre remonte à 1853. Ses fondateurs étaient M. Louis Lesaffre-Roussel et M. Louis Bonduelle-Dalle. En 1895, la marque de levure « L'hirondelle » est créée.

En 1901, les familles Lesaffre et Bonduelle décident de poursuivre séparément leurs activités. L'entreprise est alors partagée en 3 branches : Bonduelle, Lesaffre & Cie (alcool et levure) et Lesaffre Frères (sucrierie et distillerie).

Le groupe Lesaffre débute en 1963 son partenariat avec le fabricant de levure italien STL.

La division Recherche et Développement est créée en 1965

Au cours de l'année 1973, le groupe Lesaffre réalise la première production de levure sèche instantanée.

Lesaffre crée son premier *Baking Center* en 1974.

La période 1993-1998 est marquée par des associations et acquisitions en Australie, Chili, Europe de l'Ouest et la période 1998-2000, par le développement en Europe de l'Est.

L'année 2001 voit la création de Lesaffre International (société de service du groupe Lesaffre) et l'acquisition de la société américaine Red Star Yeast & Products.

En 2005, le groupe Lesaffre lance Kastalia, distributeur réfrigéré de levure liquide.

Le groupe Lesaffre cède ses activités dans le métier malt en 2006. La même année, le groupe Lesaffre se redéploie en Chine avec la constitution d'une *joint-venture* avec Donta, leader chinois dans le domaine des extraits de levure et construit une nouvelle levurerie haute technologie à Orizaba au Mexique.

En 2007, le groupe Lesaffre fait l'acquisition des activités levure de Gilde (Amérique du Sud, Royaume-Uni, Export).

Le groupe Lesaffre lance en 2008 les gammes XtendLife, (alternative à l'utilisation des conservateurs artificiels, permettant d'allonger la durée de vie des produits de panification emballés), Solubl'in (améliorant hydrosoluble regroupant les principaux atouts des améliorants classiques et les avantages de la forme liquide). Il met en place un partenariat avec Futurol, en matière de recherche et développement dans le secteur du bioéthanol de deuxième génération.

Le groupe Lesaffre acquiert la société allemande Asmussen GmbH en 2009. La même année, le groupe lance SAF-Instant® Premium High Power, une levure qui permet aux boulangers de réduire le temps de levée ou la quantité de levure utilisée tout en maintenant le même temps de levée.

En 2010, le groupe Lesaffre inaugure deux nouvelles usines à Guangxi (Chine) et à Cedar Rapids (Iowa).

En 2011, Le groupe Lesaffre lance Lynside® Pro Gi, nouvelle levure probiotique destinée aux personnes souffrant d'inconfort intestinal.

En 2011, la société Fermex International Limited, basée dans le Worcester, Royaume-Uni, rejoint le Groupe Lesaffre.

En 2011, le Projet Futurol, dont le Groupe Lesaffre est partie prenante, atteint une nouvelle étape de son développement : la mise en fonction de la première usine pilote française sur le site de Pomacle-Bazancourt. Ce projet vise à mettre au point et à commercialiser un procédé complet de production de bioéthanol de deuxième génération,

En 2011, le groupe Lesaffre lance Gustal® Tradition qui apporte une réponse concrète et originale aux recommandations des autorités sanitaires officielles pour la réduction de sel dans le pain. Cette innovation a reçu le prix Sirha Innovation, mention spéciale nutrition santé. Cette innovation, permet aux artisans boulangers de satisfaire à la fois, le plaisir du goût, le bien-être, la santé des consommateurs, tout en assurant une bonne conduite de panification.

En 2012, le groupe Lesaffre lance Inventis®, une gamme complète de produits de panification créatifs, performants et simples d'utilisation pour la boulangerie.

En 2012, le groupe Lesaffre lance Star'baké□, solution 3 en 1 spécialement conçue pour les professionnels de la restauration qui combine levure, améliorants de panification et produits du goût et permet de produire très facilement pizzas, spécialités sucrées et pains.

En 2012, le groupe Lesaffre remporte le Prix Innovations Européen pour Kastalia® Mini, la levure liquide 1:1, une nouvelle formule de levure liquide de haute qualité, stable, performante dans toutes les applications boulangères avec un système de distribution réfrigéré.

En 2012, le groupe Lesaffre a fait l'acquisition de la technologie Xylose Isomerase (XI) à Butalco pour son développement dans le marché des levures destinées à l'éthanol industriel.

En 2012, le groupe Lesaffre a acquis les actifs commerciaux européens de levure de panification du producteur de levures Alltech en Serbie.

En 2013, le groupe Lesaffre fête ses 160 ans d'existence avec de nombreuses manifestations à travers le monde.

4.2 Description des activités principales du groupe Lesaffre

LESAFFRE & CIE est la société mère du groupe Lesaffre. Elle exerce ses activités dans le secteur de l'agroalimentaire au travers de près d'une centaine de sociétés dans le monde et 48 sites de production.

Le groupe Lesaffre est notamment le leader mondial sur le marché de la levure de panification. Il commercialise ses produits principalement sous les marques suivantes :

- levures et panification : L'hirondelle, Saf-instant, Kastalia, Saf Semi-dry, Saf-levure et Saf-pizza, Inventis ;
- produits de goût : Crème de levain, Kastalia levain, Springer Savoury, Safarom, Gustal ;
- améliorants de panification : Solubl'in, Pain' minute, Baker's bonus, Magimix-ibis, XtendLife, Croustilis.

Le groupe Lesaffre intervient également dans les domaines de la nutrition santé humaine et animale au moyen de produits spécifiques à base de levure et d'extraits de levure. Il fournit également des services destinés aux industriels de l'agroalimentaire en matière de séchage et traitement à façon d'ingrédients et de fermentation à façon.

Il commercialise ses produits principalement sous les marques suivantes :

- nutrition santé humaine : Lynside, Springer Biotec, Probis, Ibsium ;
- nutrition santé animale : Actisaf, Biosaf, Safizym, Selsaf, Safmannan, Springer pet food.

Les principaux clients du groupe Lesaffre sont des industriels du secteur agroalimentaire. Il vend également ses produits aux artisans et au grand public.

Les principales sociétés de productions du groupe Lesaffre sont les suivantes :

Europe et Afrique	Société Industrielle Lesaffre (SIL), implantée à Marcq en Baroeul (France) ; Lesaffre Ingrédients Services, implantée à Cérences (France) ; Société Industrielle de Levure FALA (SILFALA), implantée à Strasbourg (France) ; Bio Springer, implantée à Maisons-Alfort (France) ; Algist Bruggeman, implantée à Gand (Belgique) ; Lesaffre Italia, implantée à Parme (Italie) ; Lesaffre Iberica, implantée à Valladolid (Espagne) ; Saf Neva, implantée à Ouzlovaya et Kourgan (Russie) ; Nadezhda, implantée à Krivoy Rog (Ukraine) ; Lesaffre Magyarország, implantée à Budapest (Hongrie) ; Lesaffre Polska, implantée à Wolzcyń (Pologne) ; Kvasac, implantée près de Zagreb (Croatie) ; Lesaffre Maroc, implantée à Fes (Maroc).
Amérique du Nord	Red Star Yeast Cy et Bio Springer North America, implantées à Cedar Rapids (Etats-Unis), Lesaffre Yeast Corp. implantée à Headland (Etats-Unis).
Amérique Centrale et du Sud	Fermentaciones Mexicanas, implantée à Veracruz (Mexique), Safmex, implantée à Toluca (Mexique) ; Saf Argentina implantée à Gonzales Catan et GB Ingredients, implantée à Salta (Argentine) ; Lesaffre Industrial Chile (Chili).
Asie - Océanie	Guangxi Danbaoli Yeast Co, implantée à Laibin (Chine) ; Lesaffre Ming Guang, implantée à Ming Guang (Chine) ; Bio Springer Yipinxian Co. Implantée à Laibin (Chine) ; Ozmaya, implantée à Ceyhan-Adana et Amasya (Turquie) ; Lesaffre Australia Pacific, implantée à Melbourne (Australie)

4.3 Chiffres clés relatifs à la situation financière de LESAFFRE & CIE

Le chiffre d'affaires consolidé de LESAFFRE & CIE était de 1.555.329.000 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, contre 1.423.927.000 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le résultat net consolidé de LESAFFRE & CIE était de 124.598.000 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, contre 87.415.000 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

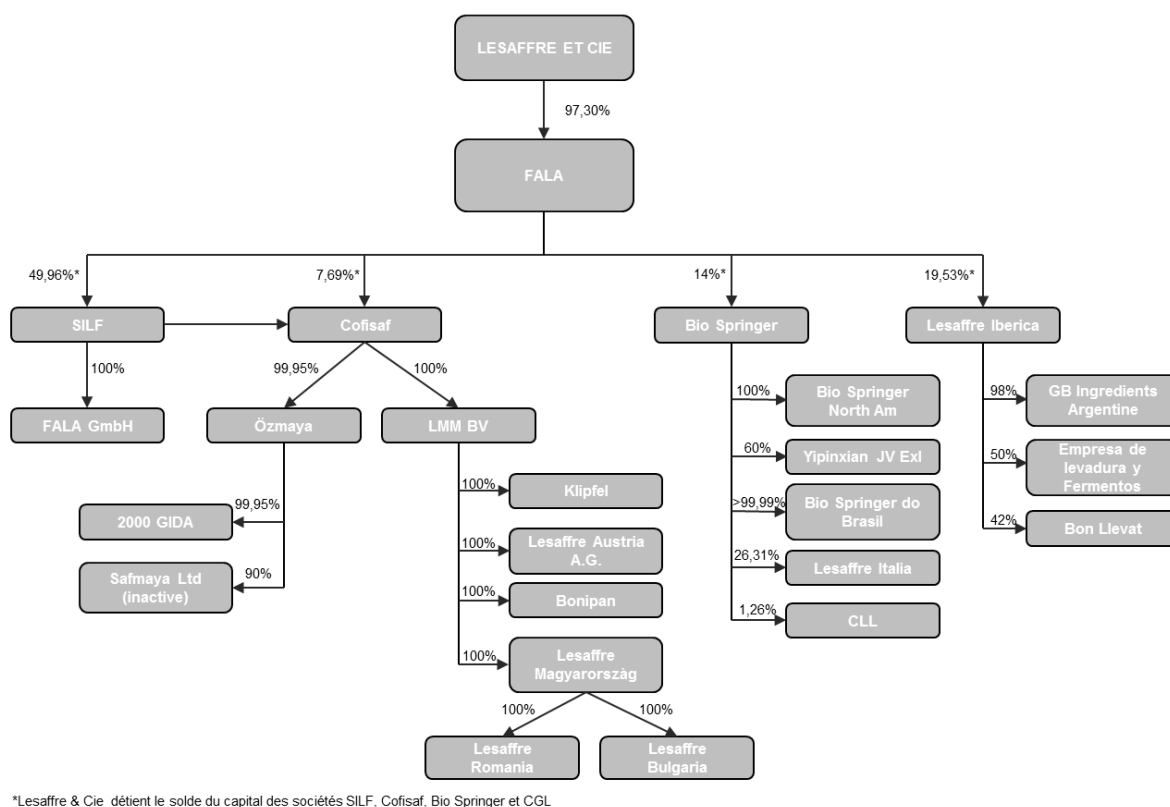
Le montant total des actifs dans le bilan consolidé de LESAFFRE & CIE était de 1.887.264.000 euros au 31 décembre 2012 (1.793.806.000 euros au 31 décembre 2011), pour un montant de capitaux propres, à la même date, de 823.329.000 euros (820.413.000 euros au 31 décembre 2011).

5. LIENS CAPITALISTIQUES DE L'INITIATEUR

5.1 Capital

LESAFFRE & CIE est une société anonyme dont le capital est détenu en totalité par près de 200 personnes toutes apparentés au groupe familial Lesaffre. Aucun de ces actionnaires ultimes ne détient plus de 5% du capital de LESAFFRE & CIE.

5.2 Organigramme simplifié du groupe Lesaffre/FALA



Le groupe FALA constitue une des branches du groupe Lesaffre. LESAFFRE & CIE détient, au total, des participations dans une centaine de sociétés, exerçant toutes leur activité dans le secteur de la levure de panification et de la nutrition à base de levure et d'extrait de levure.

5.3 Historique de la participation de LESAFFRE & CIE dans FALA

LESAFFRE & CIE, qui détient à ce jour 19.460 actions FALA, représentant 97,30% du capital et 97,92% des droits de vote FALA sur la base d'un nombre total de 20.000 actions et 34.701¹ droits de vote de la Société calculés en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, souhaite désormais acquérir le solde du capital de FALA. La participation actuelle de LESAFFRE & CIE dans FALA résulte des opérations réalisées depuis son offre publique d'achat simplifiée visant les actions FALA intervenue en février 2011 et rappelées ci-après.

¹ En raison de droits de vote double dans FALA, le nombre total de droits de vote a, depuis le dépôt du projet de note d'information conjointe, augmenté et est désormais de 34.703 dont 33.982 au profit de Lesaffre & Cie.

5.3.1 Acquisition d'actions FALA par l'Initiateur dans le cadre de son offre publique d'achat réalisée en février 2011

Le 17 janvier 2011, LESAFFRE & CIE a déposé auprès de l'AMF, en application des dispositions des articles 233-1 1° et suivants du règlement général de l'AMF, un projet d'offre publique d'achat simplifiée au terme duquel elle offrait irrévocablement aux actionnaires de FALA d'acquérir la totalité de leurs actions au prix unitaire de 5.390 euros.

Cette offre publique d'achat simplifiée a fait l'objet d'une note d'information LESAFFRE & CIE et d'une note en réponse de la Société visée par l'AMF le 1er février 2011 respectivement sous les numéros 11-031 et 11-032.

Au cours de cette offre qui s'est déroulée du 4 au 24 février 2011 inclus, l'Initiateur a acquis 4.062 actions FALA lui permettant ainsi de détenir 18.589 actions représentant 29.740 droits de vote de la Société, soit 92,94% du capital et 94,89% des droits de vote théoriques de la Société.

5.3.2 Acquisition d'actions FALA complémentaires permettant à l'Initiateur de détenir plus de 95 % du capital et des droits de vote de la Société

Depuis la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée de 2011, l'Initiateur a procédé, entre le 28 février 2011 et le 14 mai 2012, à l'acquisition de 881 actions FALA au prix maximum unitaire de 5.390 euros, dans les conditions décrites ci-dessous :

- 873 actions FALA ont été acquises sur le marché au prix unitaire moyen pondéré de 5.331,42 euros, et
- 8 actions FALA ont été acquises de gré à gré au prix unitaire moyen pondéré de 5.356,25 euros.

Il est précisé que ces acquisitions n'ont pas et ne donneront pas lieu à un complément de prix.

Ces acquisitions ont porté la participation de LESAFFRE & CIE dans FALA à 19.460² actions et 33.980 droits de vote, et lui ont permis de franchir les seuils de 95% en capital et droits de vote de FALA.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, LESAFFRE & CIE a déclaré le 18 mars 2011 et le 16 mai 2012 avoir franchi à la hausse respectivement le seuil de 95% des droits de vote et 95% du capital. Ces déclarations ont fait l'objet de deux avis publiés par l'AMF sous les numéros respectifs 211C0341 et 212C0631.

² Etant précisé que 10 actions FALA sont détenues par ailleurs par les administrateurs de FALA au titre de leur mandat dans le cadre de prêts de consommation d'actions consentis par Lesaffre & Cie.

6. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES CONCERNANT LESAFFRE & CIE

Néant.

7. FINANCEMENT DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE

L'Offre et le Retrait Obligatoire seront financés en intégralité par recours aux ressources propres dont dispose LESAFFRE & CIE.

L'acquisition de la totalité des actions FALA susceptibles d'être apportées à l'Offre ou transmise dans le cadre du Retrait Obligatoire représenterait, sur la base d'un prix d'Offre de 6.660 euros par action, un montant maximal de 3.596.400 euros hors frais divers et commissions. Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre et du Retrait Obligatoire par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, est estimé à environ 300.000 euros (hors taxes).

8. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LESAFFRE & CIE

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 27 novembre 2013 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par LESAFFRE & CIE et visant les actions de la société FALA. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Antoine Baule
Directeur général